



Conseil communautaire du 25 octobre 2022

Liste des délibérations

(conformément à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration)

Le mardi 25 octobre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 18 octobre 2022

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 38 conseillers.

Etaient excusés :

Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),

Ted-Fernand GHALI (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare),

Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire) : pouvoir à Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

*

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Emmanuel RAT

N°2022-183 - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Délibéré par 38 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

ASSAINISSEMENT – GEMAPI - VOIRIE

N°2022-184 - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibéré par 40 voix POUR et 1 ABSTENTION

AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME

Rapporteur : Hervé JACQUIER

N°2022-185 - AIDE A L'ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 39 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

N°2022-186 - PRIMES A L'HABITAT

Délibéré à l'unanimité

FINANCES - ECONOMIE

Rapporteur : Hubert POULAIN

N°2022-187 - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Délibéré à l'unanimité

N°2022-188 - AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – EURL CLEMENT

Délibéré à l'unanimité

N°2022-189 - AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – LOCANDA

Délibéré à l'unanimité

N°2022-190 - AIDES ECONOMIQUES AUX TRES PETITES ENTREPRISES – EURL PARIS

Délibéré à l'unanimité

N°2022-191 - BOUTIQUES TEMPORAIRES – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Délibéré à l'unanimité

N°2022-192 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE LA PINADE – DECISION MODIFICATIVE

Délibéré à l'unanimité

TOURISME COMMUNICATION

Rapporteur : Valérie VICHERAT

N°2022-193 - CONVENTION DE COMMERCIALISATION

Délibéré à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE CULTURE

Rapporteur : Nathalie DONY

N°2022-194 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – SOLDE PACT 2021

Délibéré à l'unanimité

BATIMENTS TRAVAUX

Rapporteur : Gérard GALFANO

N°2022-195 - RESIDENCE AUTONOMIE – CHOIX DU TERRAIN

<u>Résultats du premier tour de scrutin :</u>		
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	8	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33	
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code		
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	26	
f. Majorité absolue	13	
Bulletins BEAULIEU	14	53,8%
Bulletins CHATILLON	12	46,2%

Le conseil communautaire, après avoir voté à bulletin secret, choisit par 53,8 % des suffrages exprimés de retenir la candidature de la commune de Beaulieu-sur-Loire.